

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, MM. Stéphane DELÉAGE, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 février 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 27

Secrétaire : Mme Joëlle TIBURZIO, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/014 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DONNÉES AU MAIRE – COMPLÉMENT N°3

Il est rappelé que, dans le but de simplifier et d'accélérer la gestion des affaires communales, le Conseil Municipal délègue au Maire un certain nombre d'attributions, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la délibération n°2020/094 du 23 juillet 2020 relative aux délégations données au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa n°4 qui précise que le Maire est autorisé à :

« PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres jusqu'à 500 000 € HT pour les marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier cette délégation pour l'autoriser à signer le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long du Fier – des tennis au giratoire du lac de Thuy (3^{ème} tranche) – dont le montant prévisionnel est estimé à 1 270 000 € HT.

M. le Maire précise qu'il demande cette autorisation car le marché précité doit faire l'objet d'une nouvelle consultation, initialement lancé le 16 janvier dernier. Compte tenu de l'urgence à réaliser des travaux, il est proposé d'étendre la délégation de M. le Maire, l'autorisant ainsi à signer ce marché public avant le prochain Conseil municipal.

.../...

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 23/02/2024

ID : 074-217402809-20240215-CM24014-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACCORDE** la délégation à M. le Maire pour signer, en respectant l'avis de la commission MAPA, le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long du Fier – des tennis au giratoire du lac de Thuy (3^{ème} tranche) - dont le montant est estimé à 1 270 000 € HT.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 février 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Joëlle TIBURZIO

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **22 FEV. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **23 FEV. 2024**

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

